



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 4997

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la pénurie annoncée de chirurgiens-dentistes. Selon une étude prospective de la direction de la recherche et des études de la santé (DREES), la densité de chirurgiens-dentistes passerait de 65 pour 100 000 habitants en 2007 à 40 pour 100 000 habitants en 2030. Le nombre de chirurgiens-dentistes en activité à cette date est estimé à 27 000, contre 40 300 en 2007. Les zones rurales seraient, d'après cette étude, les plus concernées et pourraient connaître une densité de vingt dentistes pour 100 000 habitants. Cette pénurie résulterait des départs massifs à la retraite de dentistes formés avant l'instauration du numerus clausus, et de la réduction progressive de ce dernier jusqu'en 1995. Il lui demande si le Gouvernement entend relever le numerus clausus afin de permettre à un nombre supérieur d'étudiants de s'orienter vers la spécialité de chirurgien-dentiste et réduire ainsi le risque de pénurie de chirurgiens-dentistes.

Texte de la réponse

Les projections élaborées et publiées récemment par la direction de la recherche de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES) indiquent que sans correction du numerus clausus de la profession, fixé jusqu'en 2007 à 977 entrées en études dentaires et maintenu à ce niveau par la suite, les densités projetées passeraient tendanciellement de 65 chirurgiens dentistes pour 100 000 habitants en 2006 à 40 pour 100 000 habitants en 2030. La fixation du numerus clausus pour l'année 2008 a tenu compte de ces éléments de cadrage démographique concernant l'évolution des effectifs de chirurgiens dentistes, des capacités de formation des unités de formation et de recherche d'odontologie, et des évolutions prévisibles tant du métier de chirurgien dentiste que des besoins des patients. Ainsi, le numerus clausus en odontologie a été augmenté de 977 à 1 047 étudiants autorisés à poursuivre en deuxième année. De plus, les Etats généraux de l'organisation de la santé ont abordé dans leur seconde phase les problèmes de renouvellement et de répartition des chirurgiens-dentistes sur le territoire. Les éléments rassemblés au cours de ces Etats généraux de l'organisation de la santé sont en cours d'expertise et pourront contribuer à une amélioration de l'offre des chirurgiens-dentistes à terme.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4997

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5782

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6218